

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210707-010

du 07 juillet 2021

n°010

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (10) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON
Thomas BAUDIN donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Frédérique NAUD COLAS
Jean-Michel MEUNIER donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
Hubert PREHER donne pouvoir à Françoise BRAUD
Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Aménagement des bords de Vienne - Création d'une voie douce entre Châtellerault et Antran - Signature d'une convention de superposition d'affectation avec l'État

Inscrite depuis plusieurs années dans une véritable ambition de reconquête des bords de Vienne, la Ville de Châtellerault souhaite promouvoir les déplacements doux. Cette volonté se traduit désormais dans l'axe mobilité du programme « d'Action Cœur de Ville », par l'engagement en faveur de la transition écologique, aménagement et reconquête des bords de Vienne. C'est dans ce contexte que la ville de Châtellerault envisage de réaliser des continuités cyclables vers ses communes limitrophes. La création d'une liaison douce rejoignant la commune d'Antran aura pour objectif de favoriser les trajets domicile-travail à vélo et de proposer aux habitants un itinéraire sécurisé agréable en bord de Vienne.

Après avoir traité la partie nord du cheminement Promenade des Acadiens, la ville souhaite aujourd'hui poursuivre l'action globale engagée en rive gauche de la Vienne, en raccordant cette voie à la commune d'Antran.

Pour la réalisation de ce projet, les travaux d'aménagement de ce cheminement doux oscilleront entre propriétés privées, domaine public fluvial et servitude de marche-pied. L'État propose d'établir une superposition d'affectation qui donne lieu à une convention et qui vaudra autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210707-010

du 07 juillet 2021

n°010

page 2/2

VU la délibération n°9 du 20 septembre 2018 créant l'autorisation de programme pour l'aménagement des bords de Vienne,

VU la délibération n°12 du 10 décembre 2019 portant modification de la répartition annuelle de l'autorisation de programme,

VU la convention « Action Cœur de Ville » conclue avec l'état, en date du 11 juillet 2018, et son avenant singé le 18 février 2020,

CONSIDÉRANT la décision d'aménager les bords de Vienne et notamment la voie douce Châtellerault – Antran,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer la convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial avec l'État,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer une convention de superposition d'affectation avec l'État dans le cadre de la création de la voie douce Châtellerault - Antran.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOU